

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

Au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Projet de renouvellement urbain du Haut de Jaurès à BREST

Par délibération n° C 2017-06-113 du 30 juin 2017 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil de la métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de renouvellement urbain du Haut de Jaurès.

Organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet, la concertation est lancée au démarrage des études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre urbaine.

Un dossier d'information sur le projet et un registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

à partir du 5 novembre 2018

- à l'Hôtel de Brest métropole,
24 rue Coat Ar Guéven à Brest
- à la Mairie de quartier de Saint Marc
124 rue de Verdun à Brest
- à la Mairie de Quartier Europe,
31 rue Saint Jacques à Brest
- à la Mairie de quartier Brest Centre,
2 rue Frézier à Brest

Le dossier d'information est également consultable sur les sites internet brest.fr et jeparticipe.brest.fr

Par ailleurs, dans le cadre de cette concertation des temps de rencontre avec le public seront organisés et annoncés par voie de presse et sur les sites internet.

Le premier temps de concertation aura lieu du 9 au 14 novembre 2018 au 223 rue Jean Jaurès.